

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.



LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.

THURSDAY, JANUARY 3d, 1799.

JEUDI, LE 3e. JANVIER, 1799.

PROCLAMATION.

ROBT. PRISCOTT, GOVR.



GEORGE THE THIRD by the Grace of God of Great Britain, France and Ireland, KING, Defender of the Faith, and so forth. To all our loving and faithful Subjects in our Province of Lower Canada; GREETING. FORASMUCH as it has pleased Almighty God lately to bless Our Arms with an unexampled and most important VICTORY over the Fleet and Forces of the Persons who exercise the Supreme Authority in France, KNOW YE, WE TAKE OUR most serious Consideration the indispensable Duty which We and all Our Subjects owe to Almighty God for the interposition of his Good Providence in this Signal Victory over Our Enemy, and for the manifold and inestimable Blessings which our Kingdoms and Provinces have received and daily continue to receive at His Hands; have thought fit by the Advice of Our Executive Council of and for Our said Province to issue this our Royal Proclamation, hereby appointing and Commanding that a GENERAL THANKSGIVING to Almighty God for these and all other His Mercies vouchsafed unto Us and to Our Subjects be observed throughout Our said Province of Lower Canada on *Thursday the Tenth day of January next*. And We do strictly Charge and Command that the said Public Day of Thanksgiving be Religiously observed by all Our Loving and Faithful Subjects in Our said Province of Lower Canada, as they tender the Favor of Almighty God, and upon pain of suffering such Punishment as We may justly inflict upon all such as shall Contemn or Neglect the same. IN TESTIMONY whereof to the Our Letters We have caused to be made Patent and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed.—WITNESS Our Trusty and well beloved ROBERT PRISCOTT, Esquire, Our Captain General and Governor in Chief in and over Our said Province of Lower Canada, at the Castle of Saint Lewis in Our City of Quebec, in Our said Province, the Twenty second day of December, in the Year of Our Lord Christ one thousand seven hundred and ninety-eight, and in the Thirty-ninth year of Our Reign.

GEO: POWNALL, Secy.

R. P.

GOD SAVE THE KING.

GREAT BRITAIN—LONDON, Sept. 24.

Whitehall, Sept. 22, 1798.

As several artificers and manufacturers, subjects of Great Britain, have from time to time, gone to foreign countries to exercise their several callings, contrary to the laws of their kingdoms, the following abstracts of Acts of Parliament of their late Majesties King George the first and Second, and of His present Majesty, for preventing such practices are published, for the information of all persons who may be ignorant of the penalties they may incur by disobedience to them; and it will be observed, that such penalties likewise extend to those who are any ways concerned or instrumental in sending or enticing artificers or manufacturers out of these kingdoms, or in the exportation of the tools and instruments used by them as well as to the artificers or manufacturers themselves.

The abstracts here alluded to, are Stat. 5. Geo. I. chap. 27, which subjects to a fine of 100l. any person who may contract with, entice or solicit any artificers of Great Britain to go out of the King's dominions, and any such artificer exercising any trade in a foreign country, and who does not return within six months of this date, to sell all lands goods, &c. he may possess in this kingdom and be deemed an alien. The other acts enlarge and confirm these provisions, imposing in the first instance, a fine of 500l. and twelve months imprisonment, &c. and also prohibiting under the penalty of 100l. the exportation of any tools, utensils, &c. used in the wool, silk, and other trades.

Whitehall, Oct. 6.

The King has been pleased to grant the dignity of a Baron of the kingdom of Great Britain to Sir Horatio Nelson, K. B. Rear Admiral of the Blue Squadron of his Majesty's fleet, and the heirs male of his body lawfully begotten, by the name, title, and title of Baron Nelson of the Nile, and of Burnham Thorp, in the county of Norfolk.

Extract of a Letter from Captain Ball, of His Majesty's ship Alexander, dated Bequier Road, Mouth of the Nile.

"Before this reaches you, you will have heard of the battle off the Nile, for the particulars of which I refer to Sir Horatio Nelson's public letter. I only received a slight wound by a musket ball taking a piece of flesh from my right cheek which will leave a small scar. My ship was engaged with in pistol shot of the l'Orient when she caught fire, after which I increased my distance from her, but could not get far enough to avoid the dreadful effects of her explosion. She set fire to my ship in four places, and nothing but the most wonderful exertions extricated us from that perilous state.

PROCLAMATION.

ROBT. PRESCOTT, Gouver.



GEORGE TROIS par la Grace de Dieu Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande défendeur de la Foi, &c. A tous nos fideles et bien aimés Sujets dans notre Province du Bas Canada. SALUT: D'autant qu'il a plu dernièrement au Dieu Tout-Puissant de bénir nos armes, par la Victoire la plus importante et sans exemple, sur la flotte et les forces des personnes qui exercent actuellement l'Autorité Suprême en France. SACHÉZ que prenant en notre plus sérieuse considération le devoir indispensable que nous et nos Sujets doivent au Dieu Tout-Puissant, pour l'intervention de sa Divine Providence dans cette victoire signalée sur notre ennemi; et pour les bienfaits inouïs et inestimables que nos Royaumes et nos Provinces ont reçus et continuent encore de recevoir de ses mains: Avons jugé à propos, avec l'avis de notre Conseil Exécutif de et pour notre dite Province, d'émaner cette Proclamation Royale, enjoignant et commandant par ces Présentes, qu'un Remercement Général soit fait au Dieu Tout-Puissant pour toutes les Graces qu'il nous a accordées ainsi qu'à tous nos Sujets, et qu'il soit observé dans toute l'étendue de notre dite Province du Bas Canada, le dixième jour de Janvier prochain. Et nous enjoignons et commandons strictement que le dit jour de Remercement Public soit observé pieusement, par tous nos fideles et bien aimés Sujets, dans notre dite Province du Bas Canada comme ils estiment la protection du Dieu Tout-Puissant, et cela sur peine de subir telle Punition que nous trouverons juste d'infliger sur tous ceux qui mépriseront ou négligeront icelui.—En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province.—Témoin notre fidele et bien-aimé ROBERT PRESCOTT Ecuyer, notre Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour notre dite Province du Bas Canada, au Château Saint Louis dans notre Cité de Quebec, dans notre dite Province, le vingt deuxième jour de Décembre dans l'an de notre Seigneur Jesus Christ mil sept cent quatre-vingt dix huit et dans la trente neuvième année de notre règne.

GEO: POWNALL, Secr.

Travail par ordre de son Excellence,  
X. LANAUDIERE, S. & T. F.

R. P.

VIVE LE ROI.

GRANDE BRITAGNE.—LONDRES, 24 Septembre.

Whitehall, 22 Septembre, 1798.

Comme plusieurs ouvriers et manufacturiers, sujets de la Grande Bretagne, se sont, de tems à autre, transportés dans des pays étrangers, pour y exercer leurs différentes professions, ce qui est contraire aux loix de leurs royaumes, les extraits d'Actes de Parlement suivants, de leurs défuntes Majestés, le Roi George premier et George second, et de la présente Majesté, pour empêcher de telles pratiques, ont été publiés pour l'information de tous ceux qui peuvent ignorer les pénalités qu'ils encourent, en y contrevenant; et on observera que ces pénalités s'étendent pareillement sur ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont aucune part ou sont concernés dans la sortie des ouvriers ou manufacturiers de ces royaumes, soit en les faisant sortir ou en les y excitant, ou dans l'exportation des outils ou instruments dont ils se servent.

Les extraits dont il est ici question, sont le Stat. 5. George I. Chap. 27. qui alloué à une amende de £ 100 quiconque peut contracter avec des ouvriers de la Grande Bretagne, et les engager ou solliciter à sortir des possessions du Roi; et tout tel ouvrier exerçant un métier dans un pays étranger, qui ne reviendra pas dans six mois, à compter de cette date, à perdre toutes les terres, effets &c. qu'il peut posséder dans ce royaume, et à être réputé étranger. Les autres actes augmentent et confirment ces provisions, imposant, premièrement, une amende de 500l. et douze mois d'emprisonnement &c. et aussi faisant défense, sous la pénalité de £ 100 d'exporter des outils, utensils &c. mis en usage dans les manufactures de laine, de soie, ou servant à d'autres métiers.

Whitehall, 6 Octobre.

Il a plu au Roi d'accorder la dignité de Baron du Royaume de la Grande Bretagne au Chevalier Horatio Nelson, Chevalier du Bain, et contre amiral de l'Escadre de la flotte de la Majesté, et à ses enfants males, légitimement nés, sous le nom et titre de Baron Nelson du Nil et de Burnham Thorp, dans le comté de Norfolk.

Extrait d'une lettre du capit. Ball, du vaisseau de sa Majesté l'Alexander, datée de la rade de Bequier, à l'embouchure du Nil.

"La nouvelle de la bataille du Nil vous sera sans doute parvenue, avant que vous receviez la présente;—je vous ferai donc à la lettre publique du Chevalier Horatio Nelson pour en avoir les détails. Je n'ai reçu qu'une légère blessure, par une balle qui m'a emporté un morceau de chair à la joue, et qui y laissera une foible marque. Mon vaisseau étoit engagé à une portée de pistolet de l'Orient, lorsqu'il prit en feu, après quoi je m'éloignai; mais non

My ship has received so much damage, that I have not a doubt but she will be in England in two or three months. With respect to our action I shall only observe, that the Admiral and Captains had a good opinion of each other before the battle, and now we are more attached than ever. Every one exerted himself alike.

The Captains have each subscribed 30*l.* for the widows and orphans of those who fell so gloriously on the 1st of August; and the Admiral has joined by giving 100*l.* The Captains have likewise subscribed 20*l.* a piece for the purchase of a sword to be presented to Sir Horatio Nelson. We intend to establish an Egyptian Club, to commemorate the Glorious First of August.

OB. 12.

*Further particulars of the late Victory.*

Common Council.

Yesterday a Court of Common Council was held at Guildhall for the purpose of considering of an address on the late naval victory; present, the London Mayor, eight Aldermen and a great number of Commoners.

His Lordship, on the opening of the Court, called the attention of the Members to a letter he had received from the victorious Admiral Lord Nelson, and a sword which his Lordship presented to the Court, and the letter was read as follows:

*Vanguard, Mouth of the Nile, Aug. 8.*

"My Lord,

"Having the honor of being a Freeman of the city of London, I take the liberty of sending to your Lordship the sword of the Commanding French Admiral (Mons. Bianquet) who survived after the battle of the 1st, off the Nile; and request that the city of London will honor me by the acceptance of it, as a remembrance that Britannia still rules the waves; which that she may always do, is the fervent prayer of your Lordship's most obedient servant,

HORATIO NELSON."

*The Rt. Hon. the Lord Mayor of London.*

The Court previous to its breaking up, voted 500*l.* to the subscription at Lloyd's for the widows and orphans of those who fell in the battle off the Nile.

The subscriptions at Lloyd's, for the benefit of the widows and orphans of the brave men who fell in the late glorious action, already amount to upwards of 12,000*l.* Subscriptions have been open in most of the principal towns in England for the same patriotic and benevolent object.

*Letter from on board La Justice, dated Sept. 1st.*

The English attacked us in the evening of the 1st of August, with superior force and with the most inconceivable fury. Our vessels were placed between two fires to the center of the line. The rear did not engage until late in the action.

The superb vessel l'Orient, took fire at ten o'clock. She was so closely engaged that it was the wads of the English cannon which set fire to her.

The gunners fought with their rammers. It was impossible to extinguish the flames; and it was a deplorable spectacle to see this vessel devoted to certain destruction, fighting to the last extremity.

At length she blew up at midnight. Disorder immediately took place among us; each having cut his cables to get clear of the explosion.

The morning after, the two fleets offered the most dreadful appearance of ruin and destruction.

The loss of the English in men must have been greater than ours. Many of ours even of the l'Orient were saved by jumping over board. Among those who saved themselves by swimming are Capt. Gantheaume.

Bruceys, Cassa Blanca, Racors and Peter Thouars are killed as well as Peyset Dumanas Standlet, and the Commissary and the Ordonnateur of the Squadron.

*Ragusa, (in Dalmatia.) Aug. 18.*

On the 14th inst. a French Corvette anchored here, the captain of which at first appeared very friendly and wished to fraternize with us, as fellow-republicans—but soon after, he demanded in the name of the French commander in chief of the Roman army, a loan of 160,000 dollars—to secure the payment of which, he offered to the Republic the Island of Corfu, [in the mouth of the Adriatic, formerly belonging to Venice.] This loan, it is feared, cannot be resisted; but the Republic has made representation on the subject to the Grand Seignior, as the protector of the Republic, and waits its decision.

QUEBEC, THURSDAY, JANUARY 3, 1799.

The Post arrived late this morning—by it we have received American papers down to the 15th ult. they contain no later European Intelligence than what we have already.

We have received the Speech of the President of the United States at the opening of Congress—which from its length cannot be inserted this week.

On Tue'day last the quick-silver in Fahrenheit's Thermometer stood at 11° below 0, at 8 o'clock, A. M.—northern aspect.

Yesterday it was at 14° below 0, from day light until 10 o'clock, A. M.

On the 5th ult. it was at 22° below 0, from day light until 8 o'clock, A. M.

JUST PUBLISHED,

And For Sale at the Printing Office Mountain Street,  
The QUEBEC POCKET ALMANAC for 1799.

The Subscriber has for Sale at the lowest rates,

London Particular and London Market Madeira, Teneriffe, Port and Spanish Wines and French Brandy.

Quebec, 31st Oct. 1798.

JA: GRAY.

pas assez, pour me garantir de l'effet terrible de son explosion. Le feu prit à mon vaisseau par quatre endroits différents, et ce ne fut que par les efforts les plus surprenants que nous nous tirâmes de cet état périlleux.

Mon vaisseau a reçu tant de dommage que je ne doute point qu'il sera en Angleterre avant qu'il soit deux ou trois mois. Quant à ce qui regarde l'action, j'observerai seulement, qu'avant le combat l'Amiral et les capitaines avoient une bonne opinion les uns des autres, et maintenant notre attachement est plus étroit que jamais: chacun de nous se signala également.

Les capitaines ont chacun souscrit 30*l.* pour les veuves et orphelins de ceux qui périrent si glorieusement le 1er d'Août; et l'Amiral s'est joint par une souscription de 100*l.* Les capitaines ont aussi souscrit chacun 20*l.* pour acheter une épée, qui doit être présentée au Chevalier Horatio Nelson. Nous nous proposons d'établir un Club Egyptien, pour célébrer la fête du glorieux 1er. d'Août.

LONDRES, 12 Octobre.

*Autre détails de la Victoire—Conseil Commun.*

Il fut tenu hier une Cour du Conseil Commun à Guildhall, afin de délibérer sur une adresse au sujet de la victoire récemment remportée sur mer; présent, le Maire de Londres huit Aldermen, et un grand nombre des bourgeois.

A l'ouverture de la Cour, la Seigneurie demanda l'attention des membres à une lettre qu'il avoit reçue du victorieux Amiral, le Lord Nelson, avec une épée que la Seigneurie présentait à la Cour; et la lettre fut lue comme suit:

*Du Vanguard, à l'embouchure du Nil, 6 Août.*

"MILORD,"

Ayant l'honneur d'appartenir à la franchise de la Cité de Londres, j'ai l'honneur d'envoyer à votre Seigneurie l'épée de l'Amiral Commandant François (Mons. Bianquet) qui a survécu à la bataille du 1er du mois, vis-à-vis le Nil; et je prie la cité de Londres de me faire l'honneur de l'accepter, comme un souvenir que la Grande Bretagne est encore la maîtresse de l'Océan; et qu'elle continue de l'être à jamais, seront toujours les vœux les plus ardents de celui qui est de votre Seigneurie, le plus humble Serviteur,

"HORATIO NELSON."

*Aux très bon. Lord Maire de Londres.*

La Cour, avant de finir, vota la somme de 500*l.* pour être ajoutée à la souscription au Café de Lloyd, pour les veuves et orphelins de ceux qui périrent dans la bataille à la hauteur du Nil.

Les souscriptions au café de Lloyd, pour le bénéfice des veuves et orphelins de ceux qui périrent bravement dans la dernière action glorieuse, se montent déjà à plus de 12,000*l.* On a ouvert des souscriptions dans presque toutes les principales villes d'Angleterre, pour cet objet patriotique et bienfaisant.

*Lettre écrite à bord de la Justice, en date du 1er Sept.*

Les Anglois nous attaquèrent le 1er d'Août, au soir avec une force supérieure et une furie la plus inconcevable. Nos vaisseaux étoient placés entre deux feux au centre de la ligne. Notre arrière garde ne se trouva engagée que longtemps après le commencement de l'action.

l'Orient, ce superbe vaisseau, prit en feu à 10 heures. Il étoit chauffé de si près qu'il fut mis en feu par la boue des canons Anglois; et que les canonniers combattoient avec leurs baguettes. Il fut impossible d'éteindre les flammes, et c'étoit un spectacle déplorable de voir ce vaisseau dévoué à une destruction certaine, se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Il luta à minuit: le désordre se répandit aussitôt parmi nous, et chacun coupa ses cables pour s'éloigner de l'explosion.

Le lendemain au matin, les deux flottes offroient un spectacle effrayant de ruine et de destruction.

La perte des Anglois, en hommes doit avoir surpassé la nôtre. Plusieurs de nos hommes, même de ceux de l'Orient, se sauvèrent en sautant hors de bord. Du nombre de ceux qui se sauvèrent à la nage est le capit. Gantheaume.

Bruceys, Cassa Blanca, Racors, et Pierre Thouars furent tués, de même que Peyset Dumanas Standlet, et le Commissaire avec l'Ordonnateur de l'écadre.

*Raguse, (en Dalmatie) 18 Août.*

Le 14 du présent mois, il mouilla ici une corvette Française, dont le Capitaine nous fit d'abord traits d'ami et demanda à fraterniser avec nous, en qualité de ses confrères républicains—mais bientôt après, il demanda au nom du commandant en chef François de l'armée Romaine, un emprunt de 160,000 piastres—et offrit à la république, pour en assurer le remboursement, l'île de Corfu, située à l'embouchure de l'Adriatique, autrefois appartenante à Venise. On craint beaucoup de ne pas pouvoir refuser cet emprunt; cependant la république a fait à ce sujet, une représentation au grand Seigneur, comme le protecteur de la république, et attend sa décision.

QUEBEC, JEUDI, 3 JANVIER, 1799.

La Poste qui n'est arrivée que tard ce matin, a apporté des Gazettes Américaines jusqu'au 15 du mois dernier—Elles ne contiennent aucunes nouvelles plus récentes que ce que nous avons déjà reçu. Nous avons la Harangue du Président des Etats Unis de l'Amérique, à l'ouverture du Congrès, qui par son extrême longueur ne peut être insérée dans la Gazette de ce jour.

RECEMMENT PUBLIE

Et à Vendre à l'Imprimerie, Rue la Montagne,  
L'ALMANACH PORTATIF pour l'année 1799.

Le Souffigné a à vendre aux plus bas prix,

DES Vins de Madeire, Particulier de Londres et du  
Marché de Londres, de Teneriffe, de Port et d'Espagne, et de l'Eau-de-vie de France. JAS. GRAY.

Quebec, 31 Octobre, 1798.

**QUEBEC ASSEMBLY, 1797-98.**

CASH paid Gideon Pond for 7 Assemblies	£143	10
Do. for Music for do.	34	6
Do. Isaac Gay for Attendance &c.	8	15
Do. John Neilson Printer's account	4	10 3
Do. James Edie Carpenters do.	3	10
Deficiency on Money received		14
Cash paid printing the present Advertisement.		9

Received from 102 Subscribers £195 14 3  
201 10

Overplus £5 15 9

N. B. The overplus has been paid one half to the Church Wardens, and the other to the Revd. Mr. Spark to be distributed amongst such poor persons as they see fit without distinction of nation or language, agreeably to the directions of the Managers, by whose orders the present account is published for the information of the Subscribers.

BURNS & WOOLSEY, Treasurers.

Quebec, 31st December, 1798.

**FOR SALE**

At the New PRINTING OFFICE.

A FORM of Prayer with THANKSGIVING, to be used on Thursday, the 10th Instant.

Quebec, 2d January, 1799.

GENERAL-POST-OFFICE.—Quebec, 3d January, 1799.

MAIL for Upper Canada will be cited at this Office on Thursday the 24th instant, at 4 o'clock P. M. to be forwarded from Montreal on the Saturday following.

**BY AUCTION**

Will be Sold, on Friday and Saturday the 11 and 12th instants, at BURNS and WOOLSEY's Auction Room.

FIVE Pipes and an Ullage excellent Old Cognac Brandy, 2 Pipes Bourdeaux do. 3 Pipes very Old Holland's Geneva, a few Punchons Rum, 34 dozen best Red Port Wine, 20 dozen L. P. Madeira, 12 doz. Malaley do. one Trunk very fine ell wide British Chintzes, and 6 Bales and Cales containing Linens, Mullins, Callicoes, Woolens, Silk Mercery, White Cottons, Romals, and a variety of other Articles.

Also, the outstanding debts due the estates of the late Thomas Aylwin and Meru Panet, Esquires, a list of which may be seen by applying to the Brokers. Sale to begin precisely at one o'clock each day.

Quebec, 2d January, 1799.

MONTREAL THE next General Session of the Peace, in and for the 10 wit. The said District, will commence and be held at the Court House in the City of Montreal, on Thursday the tenth day of January next, at eleven of the clock in the forenoon; of which all Justices of the Peace, Coroners, and Constables, in the said District, are hereby advertised to take notice and to give their attendance accordingly. Dated the 27th day of December, 1798.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

THE SUBSCRIBER elected Curator to the succession of Mr. Jean Joseph Saupin Notary deceased notifies all those who are indebted to the said succession to pay immediately; and those to whom it may be due to present their accounts or demands, between this and the twentieth of February next—at which time he proposes to settle the affair of the said succession.

B. LE BLANC.

Champlain, 28th December, 1798.

MONTREAL BY virtue of a writ of execution issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District, at the suit of John Gould against the lands and tenements of John Turner and Jarvis George Turner, sons and heirs of the late John Turner, deceased, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said John Turner and Jarvis George Turner, in their capacities aforesaid, the following lands and tenements, to wit.

1. A lot or piece of land situate at the Sault au Recolet, in the District aforesaid, containing fifty eight feet in front, by one arpent in depth, more or less, bounded in the front by the King's high road, behind by Joseph Sicard, on one side by Joseph Mainville and on the other side by Etienne Varry, or their respective representatives, with a stone house and other buildings thereon erected.

2. A lot or piece of ground, opposite to the above mentioned lot, containing half an arpent in front, by about one arpent in depth, bounded in the front by the King's high road and behind by the common, on one side by Guillaume Valade, or his representative, and on the other side by a road leading to the mill.

3. A lot or piece of land situate at the great river of Sorel, in the District aforesaid, containing three arpents in front, by about twenty arpents in depth, bounded in the front by the said river, behind by the lands of the river Sorel, on one side by Antoine Chateauf and on the other side by the Widow Sansregret, or their representatives: Now I do hereby give notice that the said lands and tenements will be sold and adjudged to the highest bidders, at the days and places following, to wit; the two first mentioned lots, at the Church door of Sault au Recolet aforesaid, on Monday the sixth day of May next, and the said last mentioned lot, at the Church door of William Henry, in the Seigniorie of Sorel aforesaid, on Monday the thirteenth day of the same month, at ten of the clock in the forenoon; at which respective times and places the conditions of sale will be made known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his office, in the City of Montreal, according to law.—Montreal, 27th December, 1798.

CHANSON d'un Canadien Membre du Club au Diner du 31 Dec. 1798.

I  
**A**MIS, charçons des Anglois,  
L'invincible marine,  
Elle est le soutien des Rois,  
Et des Jacobins françois  
La ruine, la ruine, la ruine.

II.  
Quand aux rives d'Albion,  
Pour assurer la flamme  
Howa fait ronfler son canon,  
Lors la grande nation  
S. pâme, le pâme, le pâme.

III.  
Dans la pédante lenteur,  
L'Espagnol avec peine,  
Sous le drapeau tricolore  
Devant JARVIS son vainqueur  
Amené, amené, amené.

IV.  
Quand du Hollandois fumant,  
La vapeur se dissipe,  
On voit DUNCAN bravement  
Sous le nez lui arrachant  
La pipe, la pipe, la pipe.

V.  
Aux yeux du Turque étonné,  
NELSON avec audace,  
Sur le Nil épouvanté  
Donne à Buonaparte  
La chasse, la chasse, la chasse.

VI.  
Bien d'autres exploits fameux,  
Eternisent leur gloire.  
Si les chanter je ne peux  
Noblement au moins je veux  
Y boire, y boire, y boire.

LE Souffigné étant dûment nommé Curateur des biens et effets appartenant à la Succession vacante de feu Pierre Morin, Ecuyer; prie tous ceux qui doivent à la dite Succession de payer leurs comptes sans délai, et les personnes, qui peuvent avoir aucune demande quelconque sur icelle sont requise de faire connoître leurs prétentions respectives d'ici au dernier jour de Juin prochain, auquel tems les affaires de la sus dite Succession seront finalement closes et réglées.

C. DUHAMBL.

Quebec le 28 Decembre, 1798.

BUREAU GENERAL DES POSTES, 3 Janvier, 1799.

UNE Malle pour le Haut Canada sera close à ce Bureau, Mardi le 24e jour du présent mois, à 4 heures de l'après midi, la quelle partira de Montréal le Samedi suivant.

**A VENDRE PAR ENCAN.**

Vendredi et Samedi, les 11 et 12 du présent mois, à la Chambre d'Encan de BURNS et WOOLSEY.

CINQ Pipes et une en ouillage de vieille eau de vie de France, d'une excellente quantité, 2 Pipes de bourdeaux do. 3 pipes de vieux Genevre de Hollande, quelques tonnes de Rom, 34 douz. du meilleur vin de Port rouge, 20 douz de Madere particulier de Londres. 12 douz do. de Malmley, une Valise de très belles Indiennes d'Angleterre d'aune de largeur, et 6 balles et caiffes contenant des Moufflines, Indiennes, lamage, soiries, cottons blancs, Romails, et une variété d'autres articles.

AUSSI.

Les dettes appartenantes aux Successions des feus Thomas Aylwin et Meru Panet, Ecuiers, dont on pourra voir la liste en s'adressant aux Courtiers.

MONTREAL LA prochaine Session Générale de la Paix, dans et SAVOIR. Pour le dit District, commencera et se tiendra à la Chambre d'Audience dans la cité de Montréal, Jeudi le dixieme jour de Janvier prochain, à onze heures du matin; dont tous Juges a Paix, Coronaires et Connétables, dans le dit District, sont par le présent avertis de prendre connoissance, afin de s'y trouver en consequence. Dated le 27e jour de Decembre, 1798.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

LE Souffigné élu Curateur de la Succession de Mr. Jean Joseph Saupin, notaire décédé, avertit tous ceux qui doivent à la dite succession de payer incessamment; et ceux à qui il est du par icelle de présenter leurs comptes ou demandes d'ici au vingtieme de Fevrier prochain, tems auquel il se propose de se vuider les mains des deniers de la dite Succession.

E. L. BLANC.

Champlain, 28 Decembre, 1798.

MONTREAL EN vertu d'un ordre d'exécution émané de la Cour du SAVOIR. Le Banc du Roi de sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de John Gould, contre les terres et possessions de John Turner et Jarvis George Turner, fils et héritiers de feu John Turner, decédé, à moi adressé, j'ai fait et pris en execution, comme appartenant aux dits John Turner et Jarvis George Turner, dans leurs capacités sus-dites, les terres et possessions suivantes, savoir:

1. Un lopin de terre situé au Sault-au-Recolet, dans le District sus-dit, contenant cinquante huit pieds de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins, borné devant par le grand chemin de Roi, derrière par Joseph Sicard, d'un côté par Joseph Mainville et de l'autre côté par Etienne Varry, ou leurs représentants respectifs, avec une maison de pierres et autres bâtiments dessus construits.

2. Un lopin de terre, vis à vis celui ci-dessus mentionné, contenant un demi arpent de front sur environ un arpent de profondeur, borné devant par le grand chemin de Roi et derrière par la commune, d'un côté par Guillaume Valade, ou son représentant, et de l'autre côté par un chemin qui conduit au moulin.

3. Une piece de terre située à la grande riviere de Sorel, dans le District sus-dit, contenant trois arpents de front, sur environ vingt arpents de profondeur, bornée devant par la dite riviere, derrière par les terres de la riviere Sorel, d'un côté par Antoine Chateauf, et de l'autre côté par la Veuve Sansregret, ou leurs représentants: Or je donne avis par le présent que les dites terres et possessions seront vendues et adjudgées aux plus hauts enchérisseurs, aux jours et lieux suivants, savoir: les deux lots premierement mentionnés, à la porte de l'église du Sault-au-Recolet sus-dit, Lundi le sixieme jour de Mai prochain, et le dit lot mentionné en dernier lieu, à la porte de l'église de William Henry, dans la Seignorie de Sorel sus-dite, Lundi le treizieme jour du même mois, à dix heures du matin, auxquels tems et lieux respectifs les conditions de vente seront énoncées.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les premises ci dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la cité de Montréal, suivant la Loi.—Montreal, 27 Decembre, 1798.

**ADVERTISEMENT.**

**I**F Mr. THOMAS HIBBARD, who formerly lived at Attercliffe near Sheffield, Yorkshire in England, be now living and will describe his connections in England, together with his present situation and circumstances in a letter addressed to Peter Russell, Esq. Receiver General of Upper Canada at York, it may prove the means of his hearing of something to his advantage. — Montreal, 27th December, 1798.

*Court of King's Bench, 20th October, 1798.*

**D**ISTRICT OF MONTREAL. **P**URSUANT to an interlocutory Judgment of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas for the District of Montreal, NOTICE is hereby given to all persons who may have any claims on the estate of the late Pierre Ducalvet, that they do file the same in the office of the Prothonotary of the said Court on or before the first day of February next, and that they do then appear in the said Court to support the same; after which the Court will proceed to a distribution of the assets of the said estate in the hands of the Curator thereof, according to law.

By order of the Court, **J. REID, Prothy.**  
Montreal, 26th December, 1798.

**N**OTICE is hereby given, that sealed Proposals will be received at this Office, on or before the 12th January next, from Persons willing to supply the following quantities of good, sound boiling PEASE, fit for the use of His Majesty's Troops—to be delivered at the undermentioned places, on or before the 10th June next, viz.

	Busbels.
Quebec	4,700
Montreal	3,000
St. John's	500
Wm. Henry	800
Three Rivers	400

To be indorsed, *Proposals for Pease.*

Commy. General's Office,  
Quebec, 11th December, 1798.  
**JOHN CRAIGIE, Comy. Genl**

**BY AUCTION**

Will be Sold on the 15th January next and following day's at the Subscriber's Rooms.

**A**N extensive Assortment of Dry Goods, Hardware, Liquors, Ironmongery:—

And at same time a Lot of Ground with a Stone House thereon erected, situate under Cape Diamond, near Lester & Morroghs wharf; for particulars apply to Mr. Edward Redfal or to **JOHN JONES.**  
Quebec, 13th December, 1798.

*To Merchants, Traders & others.*

**M**ATHEW MACNIDER & Co. Lower Town, are now landing for Sale from the *Prescilla* from Cowes, the *Betty* and *Drummond* from London, a quantity of the first quality of Port, Barcelona and Benecarlo Wines, warranted of the last year's vintage; they have also on hand a large and elegant assortment of Dry Goods, a few Punchons Rum, Madeira in Pipes, Hhds. and Quarter Casks, good Loaf and Muscovado Sugars and Liverpool Salt.  
Quebec, 9th Oct. 1798.

*The remainder of a Consignment that will be Sold off cheap by the Subscriber,*

**R**ED, Blue, Drab, Brown, Green, Olive and Mix't Cloths—and striped and Plain Coatings, proper for Town and Country, is now opening and will be Sold cheap Wholesale and Retail for Cash by **JAMES GRAY.**  
Quebec, 22d Oct., 1798.

*To be LET or SOLD from the first of May next.*

**T**HAT commodious FARM HOUSE close to the dwelling House at Montmorency, together with the Barn, Stable, &c. all in good repair, and as many acres of Land as may be convenient for the purchaser or Lessee—Apply to R. ROSSLEWEN, Esq. at Montmorency.  
Quebec, 23d Oct. 1798.

JUST PUBLISHED IN THE FRENCH LANGUAGE,

And for Sale at the Printing Office, Mountain Street.

**A JOURNAL**

Of occurrences at the TOUR of the TEMPLE, in PARIS, DURING THE CAPTIVITY OF

**LOUIS THE XVI. KING OF FRANCE.**

By M. CLERY, Valet de Chambre to the King at that time.

Price 2s6 the five copies, and 1/3 on coarse paper; or 25s. per doz. for the fine, and 12s. for the coarse.

The first London edition of May 98 was sold at 6s. Sterling.

JUST PUBLISHED.

And for Sale at the PRINTING OFFICE, Mountain Street, QUEBEC,

**THE QUEBEC CALENDAR FOR 1799.**

Containing a Chronological Table of the Principal events which have taken place in Canada since the discovery of the Country, a Table of the sittings of the Courts of Justice, a Table for the intelligence of the French Dates and a Table of the extent, population and Sovereigns of the different States of Europe, &c. &c.

Price 5s per Dozen, or 7½ in Retail.

PRINTED BY JOHN NEILSON MOUNTAIN STREET.

COUR DU BANC DU ROI, 20me Octobre, 1798.

**D**ISTRICT DE MONTREAL. **C**ONFORMEMENT à un jugement interlocutoire de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles pour le District de Montréal, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir quelques prétentions sur la succession de feu Pierre Ducalvet, de les enlever dans le Bureau du Prothonotaire de la dite Cour d'ici au premier jour de Février prochain, et de comparoître alors dans la dite Cour, pour les supporter; après le quel tems la Cour procédera à la distribution des deniers de la dite succession entre les mains du Curateur d'icelle, suivant la loi.  
Par ordre de la Cour,  
**J. REID, Prothon.**

**A**VIS est par le présent donné, que des Propositions scellées seront reçues à ce Bureau, d'ici au 12e. Janvier prochain, des personnes désirant fournir les quantités suivantes de bons Pois, qui bouillent bien, étant pour l'usage des troupes de Sa Majesté, lesquelles seront délivrées aux lieux ci-dessous mentionnés, d'ici au 10e. de Juin prochain, savoir:

	Minots.
Québec	4,700
Montreal	3,000
St. Jean	500
Wm. Henry	800
Trois Rivieres.	400

A être endossées, *Propositions pour des Pois.*

Bureau du Commissaire Général.

Quebec, 11 Décembre, 1798.

**JOHN CRAIGIE, Comm. Gén.**

**AVERTISSEMENT.**

**D**ISTRICT DE QUEBEC. **L**E Notaire Souffigné donne avis au public qu'il est dûment chargé de vendre de Gré-à-Gré ou autrement un emplacement situé dans la côte de la Basse Ville rue la Montagne N<sup>o</sup>. 23 de cinquante pieds de front sur la dite rue, et depuis l'alignement d'icelle dite rue, jusqu'à la cime du Cap, borné du côté du Sud par une maison appartenante au sieur Joseph Crette, et du côté du Nord par une autre appartenante à Messieurs Johnsthor et Purs, avec une maison à deux étages dessus construite en pierres sur tout le front du dit emplacement et de quarante pieds ou environ de profondeur.

Les amateurs pourront s'adresser à l'office du dit Souffigné, pour faire leur proposition et prendre communication des titres; il sera donné surséance suffisante pour la vente des dites prémisses purgées de tous droits d'hypothèque servitudes, &c. Cette maison est neuve et voutée en partie, quant à la situation, les bonnes affaires que les personnes, qui l'occupent actuellement depuis plusieurs années y ont faites, font preuve qu'elle est avantageusement située pour le commerce, soit en gros soit en détail.

**CHAS. VOYER, N. P.**

Quebec, Mercredi, 7 Octobre, 1798.

*Aux Négociants, Marchands et autres.*

**M**ATHEW MACNIDER & Co. à la basse-ville, débarquent maintenant du *Prescilla* de Cowes, du *Betsy* et du *Drummond* de Londres, pour vendre, une quantité de vins de Port, de Barcelona et de Benecarlo, de la première qualité et garrantie de la vendange de l'année derriere; ils ont aussi entre les mains un assortiment étendu et choisi de marchandises seches, quelques tonnes de Rum, du Madere en pipes, en barriques et en quarts, de la bonne Cassonade, du Sucre en pain, et du Sel de Liverpool.  
Quebec, 9e Octobre, 1798.

*Le restant d'un envoi qui sera vendu à bon marché par le Souffigné—Consistant en,*

**D**RAPS bleus, gris, bruns, verts, olives et mêlés—et de bergob-fomes rayés et unis propres pour la ville et la campagne, se débale maintenant, et sera vendu à bon marché, en gros et en détail pour argent comptant, par **JAMES GRAY.**  
Quebec, 26 Juillet, 1798.

*A louer ou à Vendre depuis le 1er. Mai prochain.*

**C**ETTE maison commode pour un Fermier, près de la maison du Sault Montmorency, avec la grange, les étables &c. le tout en bon ordre, et autant d'arpents de terre qui pourront convenir à l'acquéreur ou au locataire; s'adresser à R. ROSSLEWEN, Ecuier, au Sault Montmorency.  
Quebec, 23 Octobre, 1798.

ON VIENT DE PUBLIER

Et à Vendre à l'Imprimerie Rue la Montagne,

**JOURNAL**

DE CE QUI S'EST PASSE' A LA TOUR DU TEMPLE PENDANT LA CAPTIVITE'

**DE LOUIS XVI. ROI DE FRANCE**

Par Mr. CLERY, Valet de Chambre du Roi.

Prix 2s6 imprimé sur du papier fin, et 1/3 sur du gros papier—ou 25s par douz pour les premiers et 12s pour les derniers.

La première Edition de Londres, de Mai dernier, s'est vendue à six Gbelings Sterling.

ON VIENT DE PUBLIER;

Et à Vendre à l'IMPRIMERIE Rue la Montagne,

**LE CALENDRIER DE QUEBEC POUR 1799.**

Contenant une table d's Fastes Chronologiques du Canada, table des Termes des Cours de Justice, une table pour l'intelligence des dates Françaises et un Tableau de la Grandeur et population des principaux états de l'Europe, &c. &c.

Prix une piastre par douz. ou 15 sols en détail.

DE L'IMPRIMERIE DE J. NEILSON RUE LA MONTAGNE.